

Rotary International District 2160 Youth Exchange Program

Règles du programme d'échange

1. Le "Youth Exchange Program" dit "YEP" est un programme d'échange qui permet à des jeunes entre 16 et 19 ans de pouvoir effectuer une année scolaire dans un pays étranger. Il implique que la famille qui envoie un étudiant à l'étranger (étudiant outbound) fournisse 3 familles d'accueil, agréées par le club Rotary parrain, afin d'accueillir l'étudiant d'échange (étudiant inbound).
2. L'étudiant doit choisir les 3 pays et deux langues différentes dans lesquels il souhaite séjourner, classés par ordre de préférence. Le responsable de district essaiera de respecter ces choix dans toute la mesure du possible. La destination proposée à l'étudiant lui sera communiquée dès qu'elle sera connue, l'étudiant et ses parents s'engagent à l'accepter si elle se trouve parmi les 3 choix de l'étudiant. Si aucun de ses choix n'est possible par manque de place ou pour cause d'âge limite, le responsable de district se concertera avec l'étudiant et lui proposera un autre pays en fonction des disponibilités et des limites d'âge imposées. Il ne faut pas perdre de vue que de nombreux pays imposent un âge maximum de 18 ans ou de 18 ½ ans. Après acceptation de la proposition par l'étudiant, cette destination ne pourra plus être contestée.
3. Si, pour une raison quelconque, le district hôte refuse tardivement le dossier de l'étudiant, le district 2160 prendra contact avec l'étudiant pour proposer d'autres destinations dans la mesure des disponibilités. Après acceptation d'une autre proposition par l'étudiant, cette destination ne pourra plus être contestée par l'étudiant.
4. La participation de l'étudiant outbound au W.E. de formation est obligatoire. La participation des parents à la journée d'information est également obligatoire.
5. Sauf situation de force majeure à apprécier par le responsable de district, dès que la destination est connue la famille prend l'engagement d'héberger l'étudiant inbound même si l'étudiant outbound venait à décider de ne plus partir. L'échec scolaire n'est pas considéré comme force majeure.
6. En cas de retour prématuré, volontaire ou non, les familles d'accueil continueront à assumer leur rôle d'hébergement vis à vis de l'étudiant inbound.
7. L'étudiant admet qu'il pourra être renvoyé chez lui en cas de non-observation des règles du YEP du Rotary International et des règles en vigueur dans le district hôte. Ces règles sont reprises dans le formulaire de candidature. Ce renvoi ne pourra en aucun cas, donner lieu à un remboursement, même partiel, des frais encourus de la part du district 2160. Une décharge de responsabilité sera demandée aux parents.
8. Il est demandé à l'étudiant outbound et à sa famille de prendre contact avec le club hôte et surtout avec la première famille d'accueil dès qu'ils en connaîtront les coordonnées. De même il leur est demandé de prendre contact avec l'étudiant inbound qu'ils hébergeront dès que son identité et ses coordonnées leur seront connues.
9. Aucun candidat ne sera autorisé à partir sans avoir participé au programme de formation.

	Signature	Nom en caractères d'imprimerie	Date
Etudiant
Père d'accueil
Mère d'accueil
YEO